

DÉPÔT DE PRODUITS SANGUINS LABILES

• Définition (arrêté 8 décembre 1994)

« constitue un dépôt de sang au sein d'un établissement de santé, tout lieu..., où est conservé (...) les produits sanguins labiles homologues et autologues prêts à l'usage thérapeutique.

Ces produits qu'ils aient été attribués nominativement ou non par l'établissement de transfusion sanguine, ne fait l'objet d'une préparation, ni transformation, ni modification, ni qualification par le dépôt à l'exception le cas échéant, des épreuves de compatibilisation directe...)

• Ce qui n'est pas un dépôt

«Ne constitue pas un dépôt (...) la conservation de produits sanguins labiles déjà attribués, pour lesquels la durée de conservation qui sépare l'attribution du produit de l'acte transfusionnel n'excède pas 6 heures ».

«Ce délai peut être supérieur lorsque l'acte transfusionnel est effectué à l'occasion d'une intervention chirurgicale dont la durée rend nécessaire un allongement du dit délai. Dans ce cas, une procédure écrite, définissant les modalités de conservation au delà de 6 heures est exigée »

• Les différents types de dépôts :

Dépôts de PSL déjà attribués par l'ETS

⇒ Dépôt relais au dépôt nominatif

Dépôts de PSL non attribués par l'ETS

⇒ Dépôt d'urgence vitale

⇒ Dépôt attributeur ou médicalisé

• Le dépôt relais ou dépôt nominatif

Dépôt ne conservant que des concentrés de globules rouges homologues et autologues déjà attribués par l'ETS

Lieu de relais entre l'ETS et les services de soins permettant de ne transfuser les produits dans les 6 heures suivant leur attribution.

Les produits non utilisés doivent être rendus dans les 3 jours à l'ETS

Sauf urgence vitale, toute ré-attribution est interdite

• Le dépôt d'urgence vitale

Est constitué de :

- Concentrés de globules rouges

O+ Cceek sans hémolysine (maximum 3)

O- kk sans hémolysine

Si le dépôt contient plus de 3 O+, seul le k- sera respecté.

- Plasma sécurisé ou viro atténué

AB

Strictement réservé à l'urgence vitale. Les « fausses urgences » doivent être gérées par le personnel du dépôt (procédure interne).

3^{ème} réunion régionale de l'ARBNSQ

Mardi 24 juin 2003 - Quality Hôtel, Caen

Albane GIRARD, Correspondante Hémovigilance - EFS Normandie

• Le dépôt attributeur ou dépôt médicalisé

- Le dépôt contient les groupes O et A dans les principaux phénotypes (globules rouges et plasma)
- Le personnel du dépôt assure l'attribution des PSL
- Le responsable du dépôt à la même formation que le responsable de distribution ETS
- 1 seul dépôt de ce type en Normandie.

• Dépôts combinés

- Dépôt relais + dépôt d'urgence vitale (95 % des dépôts normands);
- Dépôts relais + dépôt médicalisé